

Laurent HENART
Député de Meurthe-et-Moselle
Adjoint au Maire de NANCY
Ancien Ministre

Division des questions
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Intervention suivie par Sophie HEL

Nancy, le 12 septembre 2009

Question écrite

Adressée à Mme la ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés

Monsieur Laurent HENART souhaite attirer l'attention de Mme la ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés sur les préoccupations des citoyens relatives au Projet de loi pénitentiaire, qui vise à doter la France d'une loi fondamentale sur le service public pénitentiaire. Le projet pénitentiaire reconnaît un ensemble de droits fondamentaux aux détenus. Il consacre le principe selon lequel les droits des détenus ne peuvent faire l'objet d'autres restrictions que celles qui résultent des contraintes inhérentes à la détention, du maintien de la sécurité et du bon ordre, de la prévention des infractions et de la protection de l'intérêt des victimes. Il donne notamment une garantie législative à des droits civiques et sociaux, ainsi que dans le domaine de la vie privée et familiale, de l'accès à l'information et de la santé. Aussi, le projet de loi développe-t-il les alternatives à la détention provisoire et les aménagements de peine. Une personne mise en examen pourra être assignée à résidence sous bracelet électronique fixe ou mobile au lieu d'être placée en détention provisoire. Les aménagements de peine seront facilités pour réussir la réinsertion. Notamment, les peines d'emprisonnement de moins de deux ans seront aménageables. Certes louable, ce projet inquiète de nombreux citoyens qui s'interrogent sur l'augmentation de la criminalité, l'importance de la sévérité des peines, et la nécessité de renforcer les moyens pour lutter contre la criminalité et la délinquance. Dès lors, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer le respect des droits de chacun, dans un souci de sécurité publique.

